

COMPTE RENDU REUNION du COMITE DE RIVIERES du bassin versant des Usses

24 juin 2025, à Cruseilles

Sommaire

Lieu, date et organisateur	2
Objectifs du Comité de Rivières	2
Rappel de l'ordre du jour de la réunion.....	2
Participants.....	2
Diffusion du Compte-rendu	2
Echanges par points à l'ordre du jour.....	3
Expression libre	5
Lien vidéo de l'agence de l'eau	6
Liste des participants	7

Lieu, date et organisateur

- Mardi 24 juin, de 09h30 à 12h30
- Salle consulaire de la CCPC, 268 route du Suet, 74 350 CRUSEILLES
- Organisé par le Syndicat de Rivières les Usses, sous la présidence de M. Jean-Yves Mâchard, Président du Comité de Rivières et du Syr'Usses

Objectifs du Comité de Rivières

- Garantir la gestion concertée de l'eau et le respect des orientations du SDAGE RMC
- Recueillir les attentes du territoire
- Exposer une rétrospective et le bilan technico-financier du Contrat de Milieux 2022-2024
- Proposer des orientations pour l'avenir au travers d'un futur Contrat Eau et Climat
- Tirer collectivement des enseignements

Rappel de l'ordre du jour de la réunion

09h00-09h30 : **Accueil café**

09h30- 09h35 : **Mots d'accueil**

09h35-11h00 : **Bilan du Contrat de Milieux 2022-2024**

Rétrospectives des moyens financiers et humains

Bilan technico-financier des actions

Contribution des actions aux priorités et mesures du SDAGE

11h00 : **Mise en valeur de l'action « Restitution de la Source de la Douai »** par la communauté de communes du Pays de Cruseilles

11h05-11h20 : **Pause**

11h30-12h00 : **Perspectives et présentation du futur Contrat Eau et Climat**

Contexte d'élaboration, stratégies et continuité avec le précédent contrat

Présentation des futures actions

12h00-12h15 : **Validation des propositions du groupe pilote PTGE**

12h25 : **Clôture**

Un moment convivial est proposé aux participants autour d'un buffet jusqu'à 14h00.

Participants

- 48 personnes ont assisté au Comité de Rivières
- 17 collectivités ont été représentées (soit par des élus, soit par des agents)

Diffusion du Compte-rendu

Ce présent compte-rendu est diffusé à l'ensemble des membres selon l'arrêté n°DDT-2014-330-0000 portant désignation des membres du Comité de Rivières des Usses.

Le présent compte-rendu et la présentation de séance complète sont disponibles sur le site internet du Syr'Usses : www.rivieres-usses.com

Echanges par points à l'ordre du jour



Bilan du Contrat de Milieux 2022 - 2024

A la présentation de l'évolution de l'état écologique et chimique de l'observatoire de la qualité des eaux, M. Bannant demande les causes d'un état chimique si mauvais, depuis 2022, sur de nombreux points de prélèvements de l'observatoire.

Mme Chevassu Castrillon répond que la détection des molécules est plus précise depuis 2022. Il s'agit entre autres du benzo(a)pyrène. Il est l'un des composés les plus connus des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Il est généré naturellement lors de la combustion des matériaux fossiles, des feux de forêt et des éruptions volcaniques. Elle complète en disant qu'un cours d'eau, le Viéran a été suivi en raison d'un problème de pollution dû à la présence d'un tas de sel. Ce tas a été déplacé sur le Mounant qui sera désormais suivi.

M. Carelli demande des précisions sur la mise en œuvre du piège à embâcles sur la commune de Frangy. Il expose également que la CCFU dont il est Président, est à cheval sur deux bassins versants qui disposent de deux contrats portés chacun en ce qui les concernent par le SILA et le Syr'Usses. Les actions paraissent identiques, puisqu'il s'agit de la même compétence, mais le traitement et les niveaux d'ambition sont différents entre le SILA et le Syr'Usses. Il demande comme cela peut se traiter pour réduire les différences de traitement.

M. Mâchard répond que le syndicat intervient sur des points stratégiques de la gestion des boisements de berges grâce à un plan de gestion. Les points stratégiques sont traités en substitution des propriétaires riverains, sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général. Ces points relèvent généralement de protection des biens et des personnes, d'une succession d'enjeux individuels qui nécessitent une intervention globalisée ou d'une gestion visant à préserver la forêt rivulaire. Dans ce cas précis à Frangy, c'est pour le risque inondation.

M. Carelli interpelle en disant que, selon lui, le SILA n'en fait pas autant sur ce sujet des embâcles car ce n'est pas pris en charge dans le contrat sur le Fier. Il trouve l'approche du Syr'Usses plus solidaire.

Mme Seyve répond qu'effectivement la CCFU est partagée par deux bassins versants, deux gemapiens, porteurs chacun d'une politique différente. Même si le législateur a convenablement bien défini la compétence GEMAPI qui clarifie les rôles, les enjeux de chaque rivière et de chaque bassin versant sont très différents. Chaque syndicat ou établissement en charge de la GEMAPI a ensuite la liberté de s'administrer. Mais cela pose des questions de compréhension vis-à-vis des administrés qui doivent régler la taxe GEMAPI, suivant leur lieu d'habitant. Pour ce cas, elle propose que durant la phase d'élaboration du Contrat Eau et Climat des Usses, le Syr'Usses se rapproche plus du SILA, pour comparer et si possible et nécessaire harmoniser.

M. Carelli acquiesce.

Mme Montant demande s'il a été envisagé de travailler avec les agriculteurs pour l'entretien des zones humides. Elle demande également l'état d'avancement de l'étude sur le prélèvement de l'eau du Rhône à destination du bassin versant des Usses.

M. Mâchard répond qu'un bon partenariat a été créé avec la chambre d'agriculture ces 2-3 dernières années, avec une prise de conscience accrue et accélérée de la gestion de l'eau. Les élus de la chambre sont mobilisés, ainsi que les services et la dynamique est positive.

L'étude concentrée sur le Rhône n'est pas une finalité et il n'est pas de la volonté de M. Mâchard d'avoir une étude concentrée exclusivement sur l'apport d'eau du Rhône. L'étude sera plus large, en tenant compte des retenues collinaires déjà existantes, d'autres solutions de substitution et d'économies. Cette étude sera incluse dans l'élaboration du PTGE. Avec, le soutien de l'agence de l'eau si les critères et le cahier des charges de l'étude sont approuvés et éligibles au 12^{ème} programme.

Mme Seyve complète en disant que sur le bassin versant et notamment à l'amont sur le Plateau des Bornes, l'entretien des zones humides par l'agriculteur est peu efficace, rentable, attrayant. Les parcelles sont trop petites et il faut un équipement spécifique. Cette solution pour l'entretien n'a pas été retenue et n'est pas adaptée sur notre territoire.



Vidéo « Restitution de la source de la Douai »

Mme Evra-Aspord intervient en rappelant que la restitution de la source de la Douai était une action phare pour soutenir les étiages des Usses, action inscrite au PGRE et au 1^{er} contrat de rivières. L'Agence a participé financièrement et en contrepartie, exige que l'eau reste au milieu naturel. C'est pour cela que le périmètre de protection de captage de la source a été levé, pour éviter toute « tentation » pour le territoire d'un jour, se rebrancher sur cette source. Elle salue le travail de concertation locale qui n'a pas été facile pour aboutir à cette décision.



Perspectives et présentation du futur Contrat Eau et Climat

M. Cot demande des précisions sur les aides concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Mme Guillermin répond que l'agence de l'eau aide toutes les actions qui participent aux économies d'eau, aux solutions qui réduisent notre dépendance à l'eau. L'agence aide la sécurisation, via des aides spécifiques, à condition qu'il est prouvé d'une réelle difficulté d'approvisionnement (rupture de ressource, source insuffisante en période de pointe, etc.). Elle précise que les actions d'économies d'eau relèvent des aides classiques si elles sont identifiées dans le SDAGE en vigueur et les actions de sécurisation peuvent être aidées via des aides spécifiques qui ne sont pas identifiées dans le SDAGE.

Les aides spécifiques composent une enveloppe limitée où il faudra définir et cibler les actions prioritaires afin qu'elles soient financées, que ce soit pour l'eau potable ou l'assainissement.

Mme Mermillod demande des précisions sur le projet de désimperméabilisation de la cour d'école et notamment si le Syr'Usses sera amené à porter ce type d'action.

Mme Seyve répond que dans ce cas précis, c'est le SIVOS qui sera maître d'ouvrage et qui portera le projet. C'est lui qui demandera directement les aides auprès des financeurs publics et il profite du soutien du Syr'Usses en inscrivant cette action dans le futur Contrat.

Mme Guillermin complète en disant que ce qui intéresse l'agence dans ce type de projet, c'est la déconnexion des eaux pluviales, pour retrouver une infiltration dans le sol. Ainsi, il peut aussi s'agir d'autre surface imperméable : stationnement, place publique, etc. Les projets pour les cours d'école, comme les places publiques par exemple, répondent aussi à d'autres problématiques de rafraîchir l'air ambiant, ramener du végétal, etc... Mais l'agence s'intéresse d'abord à la déconnexion des eaux pluviales. Ensuite, suivant la surface de cour d'école qui sera désimperméabilisée, l'éligibilité de l'aide sera différente : sup. à 2 000m², l'aide financière sera une aide classique, inf. à 2 000m², l'aide sera spécifique et l'action devra être incluse obligatoirement dans un contrat eau et climat.

Mme Mermillod réagit et demande si dans ce cas précis de la surface inf. à 2000m², elle devra se rapprocher du Syr'Usses pour proposer un projet ?

Mme Seyve et Mme Guillermin de concert par l'affirmative car le projet du SIVOS Clarafond-Chessenaz-Vanzy concerne une cour d'une surface inférieure à 2 000m².

M. Nicollin demande des précisions sur la politique des aides de l'agence sur l'assainissement collectif et individuel.

Mme Guillermin dit que depuis le 11^{ème} programme, l'agence n'aide plus la mise en conformité de l'assainissement individuel. Une extension de réseaux de collecte vers des zones diffuses est possible si la pollution est avérée.

M. Cot demande des précisions sur l'accompagnement de l'agence sur les kits d'économie d'eau auprès des particuliers.

Mme Guillermin répond que l'aide est possible jusqu'à 50%, si la distribution de ce kit est gratuite et si la collectivité dispose d'une trajectoire de sobriété hydrique. Elle précise que dans notre cas, avec le futur PTGE, il faudra argumenter et éviter les doublons avec les projets du Syr'Usses en la matière. Une coordination sera à mettre en place.

Mme Evra Aspard prend la parole.

Elle rappelle fermement que le futur contrat eau et climat devra tenir les engagements financiers et viser un taux de consommation des aides proche de 100%. Le taux de réalisation financière de 62% au précédent contrat de milieux n'est pas bon, il faudra, en 3 ans, engager plus d'actions, dépenser l'argent que l'agence a bloquée pour le territoire. Elle rappelle que les actions devront porter sur la restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau en travaillant de concert avec les collectivités en charge des équipements routiers et les acteurs de l'aménagement du territoire.



Validation des propositions du groupe pilote PTGE

Il n'y a pas de remarque particulière de la part de l'assistance.

Les nouvelles structures sont intégrées dans le groupe pilote, à savoir : le CAUE, la CCI, les SCOT, l'ARS et l'OFB.

Le nouveau périmètre est accepté pour tenir compte de l'arrêté ZRE.

La feuille de route est acceptée.

Mme Seyve demande s'il y a des questions avant de clôturer la réunion.

Il n'y a pas de remarque particulière.

M. Le Président Mâchard conclut la réunion et remercie les participants, les intervenants et les membres de l'équipe politique et technique du Syr'Usses pour la réussite de ce Comité. La séance est levée à 12h20 et il invite les participants à profiter du buffet offert par le Syr'Usses.

Expression libre

Comment concilier Adaptation au changement climatique & Préservation de la biodiversité & Augmentation de l'urbanisation

« Accepter la nécessité d'adapter nos modes de vie »

« Travailler sur la limitation de l'imperméabilisation, voire sur la désimperméabilisation...ombrage, végétation, jardin d'infiltration »

« Ne pas oublier les autres êtres vivants »

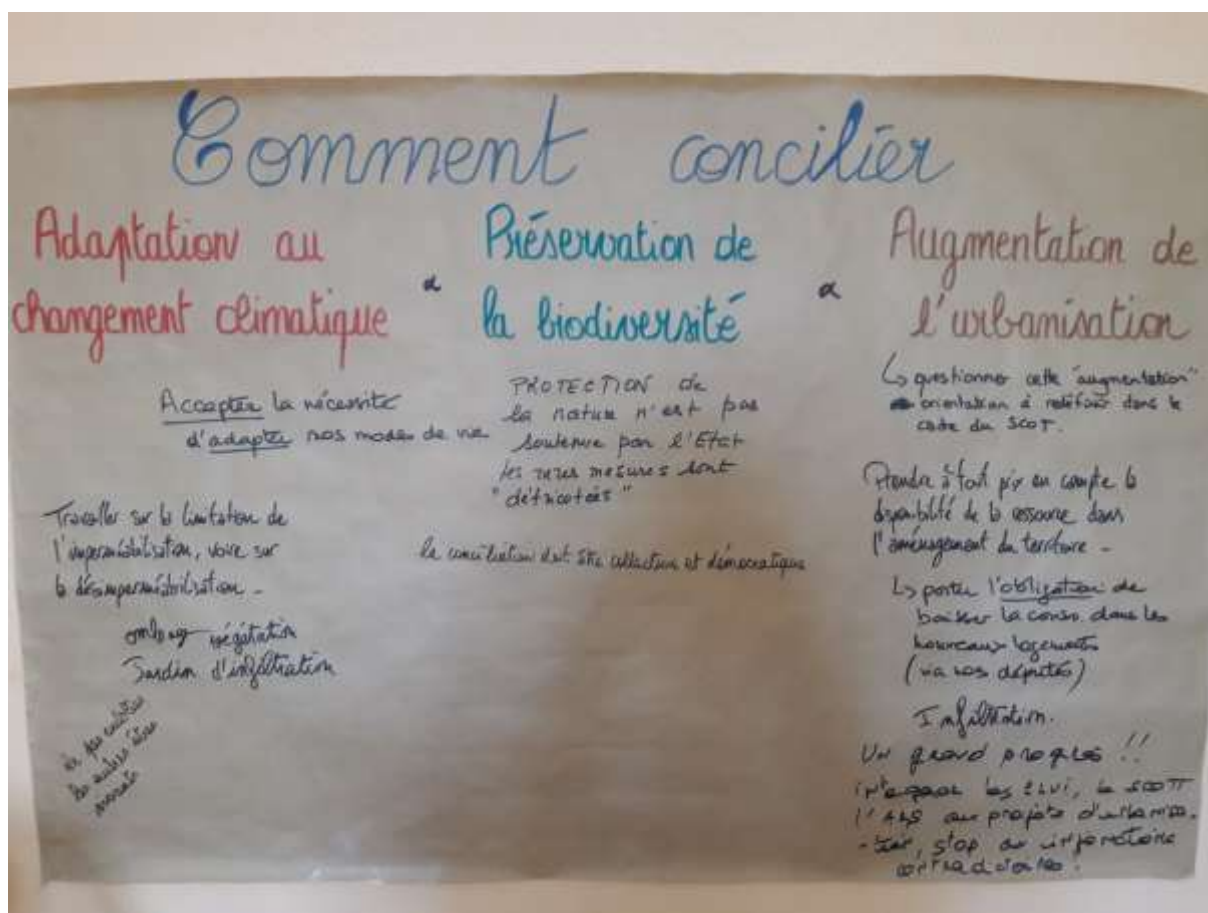
« Protection de la nature n'est pas soutenue par l'Etat. Les rares mesures sont détricotées »

« La conciliation doit être collectivité et démocratique »

« Questionner cette augmentation, orientation à redéfinir dans le cadre du SCOT »

« Prendre à tout prix en compte la disponibilité de la ressource dans l'aménagement du territoire : porter l'obligation de baisse la consommation dans les nouveaux logements (via nos députés) »

« Infiltration, un grand progrès !! Intégrer les PLUI, les SCOT, l'ARS aux projets d'urbanisation, stop aux injonctions contradictoires ! »



[Lien vidéo de l'agence de l'eau](#)

[Eau et aménagement du territoire : un pacte pour l'avenir](#)





Liste des participants

MARTINEZ Julian, Maire de Copponex
 SALOMON Xavier, Communauté de Communes Pays de Cruseilles
 LACHENAL Jacky, Apollon74
 BRAND Xavier, Président de la CCPC
 DUSONCHET Sylvia, élue à Arbusigny et membre du Bureau du Syr'Usses
 REVILLET Sandie, Chargée de mission Transition Écologique, CCPC
 REY Pierre-Alain, élu à Droisy
 CURT Pascal, Représentant citoyen
 BRILLAT Gérard, Fédération des Chasseurs
 MAGNANI Yann, Président de la FDPPMA 74
 GOURDY Guillaume, chargés d'études FDPPMA 74
 AUBERT Francis, Président AAPPMA Annecy Rivières
 CARELLI Henri, Président CCFU
 NEYROUD Roland, élu CCFU et délégué au Syr'Usses
 CHAUMONTET Henri, Maire de Groisy et membre du Bureau du Syr'Usses
 MORGANTE Chrystel, Directrice du CPIE Bugey Genevois
 GUILLERMIN Sandie, chargée d'intervention Agence de l'eau
 EVRA-ASPORD Florence, Agence de l'eau
 MARCON Manon, chargée de mission Conseil Départemental 74
 NICOLLIN Bernard, Fédération des Chasseurs 74
 CHAVANNE Dominique, représentante citoyenne
 BATON-MARECHAL Pierrette, adjointe Contamine Sarzin
 SEVE François, Maire d'Usinens
 REVILLON Régine, Maire d'Arbusigny
 BRESSON Mathieu, Direction Départementale des Territoires 74
 MEGEVAND Christine, Maire de Saint Blaise
 COT Etienne, Responsable du Service de l'Eau CCFU
 SEON Camille, chargée de mission Eau, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

CAILLET Valérie, Responsable du service Rivières et Grand cycle de l'eau, SILA
GAUD Bernard, France Nature Environnement 74
MONTANT Odile, Elue Vovray en Bornes et déléguée au Syr'Usses
GOURBESVILLE Marie, CEN-74 ASTERS
MERMILLOD Sylvie, Maire de Cruseilles
LONGERAY Karine, élue à la CASMB
BANANT David, Maire de Frangy
BOUCHET Jean-Marc, Maire de Villy le Bouveret, 1^{er} VP au Syr'Usses
LAFOND Rémi, élu à Jonzier Epagny, membre du Bureau du Syr'Usses
CECCON Jacqueline, élue Choisy, 2^{ème} VP au Syr'Usses
MÂCHARD Jean-Yves, Maire de Vanzy, Président du Comité de Bassin et Président du Syr'Usses,
SEYVE Fanny, directrice du Syr'Usses
BOUSSION Nathalie, gestionnaire comptable au Syr'Usses
ROSTAING Eléa, animateur territorial CTENS Plateau des Bornes au Syr'Usses
TALGUEN Régis, technicien de rivières au Syr'Usses
LOPEZ Lisa, Chargée de Communication au Syr'Usses
DIJOUX Emilie, Assistante de gestion au Syr'Usses
SOUREILLAT Aude, Chargée de projet Zones humides au Syr'Usses
CHEVASSU CASTRILLON Pauline, Technicienne observatoire et ressource quantitative au Syr'Usses
PERRIER Olivier, stagiaire Master 1 Gestion et évaluation des environnements montagnards, au Syr'Usses

Excusé(es) :

Jean-Louis VIDAL, citoyen référent PGRE
Marie-Laurence SCHULER, citoyenne référente PGRE
Gaëtan LABESQUE, DDPP74
Judith PIOLAIN, Fromagerie Pochat/Etoile, Société Laitière de Haute-Savoie
Rémi PONCET, Maire de Bassy
Service départemental, OFB de Haute-Savoie
Philippe CARRIER, Président de la CCI Haute-Savoie
David RATSIMBA, conseiller départemental du canton de la Roche sur Foron
Jean-Louis MAGNIN, Maire de Francens
Martial SADDIER, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Pierre PACCARD, Unité Territoriale d'Annecy Office National des Forêts
Cyril PELLEVAL, sénateur et conseiller régional
Luc MERY, Apollon 74 et SIV
Alisson DEGOUSEE, ARS
Christelle SPIRE KUHN, Fromagerie de Frangy, Société laitière des Hauts de Savoie
Caroline GENOUX, CC Genevois
Vincent TISSOT, Maire de Cernex
Laure BRICHET, Grand Annecy
Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale et députée de la Haute-Savoie
Pierre GAL, Maire de Le Sappey
André BOUCHET, Maire de Desingy
Eric ROSAY, Vice-Président CCG
Patrick FRESNAY, Société de Pêche de Frangy
Sylvie TARAGON, Maire de Clarafond-Arcine
Christiane MICHEL, élus de Choisy
Virginie DUBY-Muller, conseillère départementale et députée de la Haute-Savoie